

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 Octobre 2020**

L'an deux mil vingt et le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Sébastien PLISSON, Thierry GALIFOT, Mme Audrey MARRON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT,

Ont donné procuration : Stéphanie MENGOLLI à Marie-Claude CERANA  
Florence FAIS à Audrey BUISSON

Excusés : M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : Michel SALVI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Jeudi 15 Octobre 2020	Vendredi 16 Octobre 2020	Jeudi 29 octobre 2020

**4- Création de postes – Avancement de grade - Filière technique**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-624 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale établissant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l'avancement de carrière de trois agents rattachés à la filière technique,

Il est proposé au conseil municipal de créer :

- deux postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 17,50H hebdomadaires.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de créer deux postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, et un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 17,50H hebdomadaires,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération,

- **PRÉCISE** que le tableau des effectifs, joint à la présente délibération, sera modifié en conséquence,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

